

Les dates-clés de la laïcité en France

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

L'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen précise : « Nul n'a le droit d'être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public. »

1789

L'école devient laïque

Jules Ferry, président du Conseil, vote une série de lois qui rend l'école gratuite, laïque et obligatoire.

1881

La loi de séparation entre l'Église et l'État

La République « assure la liberté de conscience » et « ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte ».

1905

Constitution de la IV^e République

La laïcité est inscrite dans le préambule et l'article 1 de la Constitution de la IV^e République.

1946

Constitution de la V^e République

La V^e République réaffirme le caractère constitutionnel de la laïcité. « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

1958

L'affaire du foulard islamique

Le refus de trois jeunes filles d'un collège de Creil (Oise) d'enlever leur voile en classe suscite de vives polémiques.

1989

Loi sur les signes religieux dans les écoles publiques

Il est désormais interdit de porter des signes religieux ostentatoires à l'école.

2004

Circulaire relative à la laïcité dans les établissements de santé

Le personnel soignant doit soigner les patients de façon égale et respecter leur liberté de conscience.

2005

Publication de la Charte de laïcité dans les services publics

2007

Loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public

2010

Publication de la Charte de laïcité dans les écoles

2013